Le dépôt sauvage, qu'est-ce que c'est ?

Un dépôt sauvage est un dépôt ou l'abandon de déchets / meubles dans un lieu non autorisé.

Le dépôt sauvage est source de pollution pour l'environnement et de risques pour votre cadre de vie (incendies, blessures, odeurs...).

Alcéane vous informe que ces dépôts sont illégaux et sont soumis à des sanctions. Dans ce guide vous trouverez des informations sur les lieux dépôts des déchets, vos droits et vos devoirs.

LES CENTRES DE RECYCLAGE À VOTRE DISPOSITION

Le Havre
Havre Nord : 25 rue Capuchet.
Havre Sud : 11 rue Paul Lagarde.

Octeville-sur-Mer
Chemin du Fond des Vallées.

Harfleur
Impasse de la Forge.

Criquetot-l'Esneval
Route de Turretot.

Montivilliers
Route de Saint-Martin-du-Manoir.

Honfleur
Zone Industrielle
Avenue Marcel Liabastre.

Deauville
Rue du chemin du Roy.

Avant d'accéder aux centres de recyclage, vous devez vous inscrire en ligne.

Plus d'infos sur les centres de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole (accès, jours et horaires d'ouverture) en scannant ce QR code.

Organisez-vous

Pensez à répartir vos déchets par catégorie avant de charger votre coffre de voiture ou votre remorque, vous gagnerez du temps lors de votre dépôt.

Alcéane
444 avenue du Bois au Coq
CS 77006 - 76080 Le Havre cedex
Alceane.fr

Alcéane OPH de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole • RCS 488 875 345 Le Havre Conception : Direction communication • Photo : AdobeStock • Octobre 2024

Alcéane

les encombrants, ça suffit !

vos droits, vos devoirs et les services à votre disposition

Quels sont les services proposés pour mes encombrants ?

→ **Le dépôt d'encombrants se fait directement en centre de recyclage.**

Retrouvez toutes les adresses au dos du dépliant ou en scannant le QR code, ci-contre.

→ **Un service de collecte gratuit à domicile est assuré par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.**

Prenez rendez-vous pour faciliter l'enlèvement de vos encombrants à domicile (3 maximum) soit en ligne en scannant le QR code ci-contre, soit par téléphone au **02 35 19 45 45**.

Autres solutions

Vous pouvez donner une seconde vie à vos objets en les donnant à des associations comme :

Emmaüs : 02 35 20 20 45

Le Grenier : 02 35 21 18 24

La Malle aux affaires : 02 35 53 31 04

8 576 m³
d'encombrants ont été retirés sur le patrimoine d'Alcéane en 2023.

Soit **572** camions benne de 15m³ !

Quels sont mes devoirs ?

→ **Le dépôt sur la voie privée et publique ainsi qu'autour des abris conteneurs et des colonnes enterrées, n'est en aucun cas autorisé.**

Si je ne respecte pas mes devoirs, quelles sont les sanctions ?

Des agents d'Alcéane assermentés contre les infractions.

Ils peuvent constater en temps réel les infractions qui nuisent aux biens matériels et à la tranquillité de votre résidence. Les procès-verbaux sont ensuite envoyés aux pouvoirs publics pour établir une sanction.

Pris en flagrant délit
les incivilités peuvent vous coûter cher

Bien recycler est indispensable

Dans la borne / le bac jaune
TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Dans la borne / le bac vert
TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE (SAUF VAISSELLE, VERRES DE TABLE, MIROIRS, VASES...)

Dans la borne / le bac gris
TOUT LE RESTE (SAUF BIOS DÉCHETS)